

Arrêté n° 064 / 2024

ARRETE PERMANENT DU MAIRE
REGLEMENTANT LA PAUSE D'UN PANNEAU STOP Rue du CYGNE

Vu les Décrets 58-1217 du 15 Décembre 1958 et 104 du 09 janvier 1960, portant codification des dispositions relatives à la circulation des véhicules,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R110-1, R.110-2, R 411-5, R.411-7, R.411-8, R.411-25 et R.415-6,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 3^{ème} Partie – Intersections et Régimes de Priorité, approuvée par l'Arrêté interministériel du 24 juillet 1974 modifié et 7^{ème} Partie – marques sur chaussée – approuvée par l'Arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié,

Vu les Arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 et du 24 novembre 1967, relatifs à la signalisation routière,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation rue du Cygne, afin d'assurer la sécurité des usagers de la route,

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans la commune de CROUY SUR OURCQ, en agglomération, un panneau « STOP » sera implanté rue du Cygne, à hauteur de la sortie de la Cour du Cygne.

ARTICLE 2 : Les infractions au présent arrêté seront relevées par Procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi, en vertu de l'Article R.415-6 du Code de la Route.

ARTICLE 3 : La présente décision prendra effet dès la mise en place de la signalisation verticale et horizontale par les Services Techniques de la commune.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de CROUY SUR OURCQ.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lizy sur Ourcq, Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention des Sapeurs-Pompiers de Lizy sur Ourcq, les services techniques et la Police Municipale de CROUY SUR OURCQ.

A CROUY SUR OURCQ, le 7 août 2024
Monsieur Didier MANSON
Maire de CROUY SUR OURCQ

